

SERVICE LOGEMENT D'ABORD ET SANTE

Porteur de l'action :

Association ISATIS
8 Rue Juvénis
05000 GAP

Personne à contacter :

Gap Mme GARCIA – Briançon Mme PIRON
☐ : 04.92.53.57.00
☐ : gap@isatis.org

PUBLIC CONCERNE

Accompagnement de personnes sans logement en situation de grande précarité :

- Des troubles psychiques sévères ;
- Des addictions ou conduites à risques ;
- Des pathologies chroniques somatiques ;
- Des parcours marqués par l'errance, les ruptures de soins, la sortie d'hébergement ou d'hospitalisation ;
- Un non-recours massif aux droits et un isolement social important.

MISSION

Nous proposons un accompagnement médico-social (suivi intensif) et un logement en sous-location pour les personnes présentant des difficultés de santé. Au terme de l'accompagnement, la finalité du service est le glissement de bail.

OBJECTIFS

Proposer un accompagnement médico-psycho-social basé sur l'aller vers et un logement en sous-location en vue d'un bail glissant. Permettre aux personnes d'aller vers les services de soins spécialisés et le rétablissement de leur situation.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les principes d'action sont centrés sur le rétablissement et l'autodétermination, un accueil inconditionnel, une logique de bas seuil, une réduction des risques ainsi qu'une posture d'advocacy.

L'équipe propose un accompagnement médico-psycho-social en vue de la stabilisation de la situation, la fluidité des parcours, la coordination et l'accès aux soins et aux droits, la prévention des ruptures et l'inclusion durable des personnes concernées. La personne doit accepter l'accompagnement proposé par l'équipe basé sur l'aller-vers.

PROFESSIONNELS IMPLIQUES

Infirmier coordinateur, travailleur social, médiateur de santé pair aidant, gestionnaire locatif.

DUREE DE L'ACTION

Accompagnement médico-social pour une durée de 18 mois.

PROCEDURE D'ORIENTATION

Orientation vers le Logement d'Abord et Santé par le SIAO.
Admission validée par ISATIS au regard du besoin d'accompagnement médico-psycho-social.

CAPACITE ET LIEU DE REALISATION

Capacité d'accueil de 35 personnes.

Les logements sont situés sur les communes disposant de lieux de soins spécialisé (de Briançon à Gap) afin de favoriser l'autonomie des personnes.

ASPECT FINANCIER

La participation financière du bénéficiaire :

- est sollicitée
- est obligatoire (paiement du loyer et des charges liées au logement)
 - Participation fixe
 - En fonction des ressources
- ne conditionne pas l'entrée

Ouverture des droits de l'APL :

- OUI
- NON

Accessibilité Personnes à Mobilité Réduite

- OUI
- NON